

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le 30 novembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes d'Hangest en Santerre sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, BLIN Marie-Annick suppléante de M. DARCIS Philippe, COULOMBEL Aurélie

Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, CHARLES Gilles, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, LEVASSEUR Roger, TEN Franck, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, COTTARD Yves de DESROUSSEAUX Éric, Mme PREVOST Anne-Marie de M. CAPELLE Hubert, M. BLIN Nicolas de Mme ROSE Marie-Corrinne, M. NOCHEZ Didier de PARENTY Vincent

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames DOUAY Sonia, PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corrinne, MARCEL Marie-Hélène, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, RIHET Anne, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, RIQUIER Ludivine, TESTART Laëtitia, DEMORSY Roselyne

Messieurs DESROUSSEAUX Éric, CAPELLE Hubert, LAVOINE Nicolas, BEAUMONT Joël, LECONTE Yves-Robert, CARON Hubert, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, VIOLETTE Paul, MIANNE Michel, DARCIS Philippe, WABLE Vincent, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique, SZYROKI Jacky

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 37

· dont suppléé : 1

Membres représentés : 5

Votants : 42

Date de la convocation
23 novembre 2023

Secrétaire de séance :
Julia BERTOUX

OBJET : SOUTIEN FINANCIER AUX ECOLES – REPARTITION BP 2023

Rapport de Madame PREVOST, Vice-Présidente Enfance Jeunesse

Vu l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2020, relatif aux statuts de la CCALN,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 juin 2021, portant transfert de la compétence « mobilité » à la CCALN à compter du 1^{er} juillet 2021,

Considérant l'article 5-3-8 des statuts « La CCALN apporte un soutien financier aux collectivités et structures en charge des écoles primaires pour leur frais de fonctionnement »,

Vu la délibération 2023_13.04.05 feuille 676 du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2023, relatif notamment aux votes des Budgets Primitifs 2023 – Budget Principal et Budgets Annexes de la CCALN, ouvrant les crédits budgétaires en prévision de ce soutien financier aux écoles, à hauteur de 25 € par écoliers du territoire de la CCALN,

Le Bureau communautaire (CR du 10 juillet 2023) a proposé de retenir comme année de référence, celle en cours. Les effectifs servant de base de calcul sont donc ceux de la rentrée scolaire de Septembre 2023.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Entérine pour l'année scolaire 2022/2023 (BP 2023), le soutien financier à hauteur de 25 € par écolier de la CCALN, versé au titre du BP 2023, comme suit :

RECENSEMENT ECOLIERS - EFFECTIFS RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2023

SOUTIEN SCOLAIRE CCALN - BP 2023

Ecoles	Structure porteuse	commune d'implantation de l'école (des écoles)	Effectif total	Elèves CCALN	Total participation 25 € / écolier CCALN
AILLY SUR NOYE	SITE en Val de Noye	AILLY SUR NOYE	294	289	7 225 €
CHAUSSOY EPAGNY	CHAUSSOY EPAGNY	CHAUSSOY EPAGNY	71	71	1 775 €
JUMEL	JUMEL	JUMEL	59	59	1 475 €
RPC Rouvrel Louvrechy	ROUVREL	ROUVREL	42	39	975 €
	LOUVRECHY	LOUVRECHY	55	53	1 325 €
RPI 2 et 4	GRIVESNES	QUIRY	41	41	1 025 €
		SOURDON	50	49	1 225 €
		COULLEMELLE	48	34	850 €
		GRIVESNES	47	40	1 000 €
RPI du SISCO de la Luce (Démuin, Domart sur la Luce, Thennes, Berteaucourt les Thennes, Hangard, Aubercourt, Ignaucourt, Cayeux)	SISCO de la Luce	DEMUIN	170	153	3 825 €
		BERTEAUCOURT LES TH			
		DOMART SUR LA LUCE			
		THENNES			
HANGEST EN SANTERRE	HANGEST EN SANTERRE	HANGEST EN SANTERRE	114	114	2 850 €
ARVILLERS	ARVILLERS	ARVILLERS	67	49	1 225 €
LE PLESSIER ROZAINVILLERS	LE PLESSIER ROZAINVILLERS	LE PLESSIER ROZAINVILLERS	52	52	1 300 €
MEZIERES EN SANTERRE	MEZIERES EN SANTERRE	MEZIERES EN SANTERRE	61	61	1 525 €
RPI DE LE QUESNEL BEAUFORT BOUCHOIR WARVILLERS	LE QUESNEL	LE QUESNEL	73	41	1 025 €
		BOUCHOIR	38	19	475 €
MORISEL	MORISEL	MORISEL	40	40	1 000 €
MOREUIL	MOREUIL	GAVROCHE	57	52	1 300 €
	MOREUIL	AUBRAC	285	258	6 450 €
RPI Avre et NOYE	COTTENCHY	COTTENCHY	20	20	500 €
	DOMMARTIN	DOMMARTIN	18	17	425 €
	REMIENCOURT	REMIENCOURT	21	21	525 €
	GUYENCOURT SUR NOYE	GUYENCOURT SUR NOYE	17	14	350 €
RPI SISCO de l'AVRE (3 Rivières Braches La Neuville Sire Bernard)	SISCO DE L'AVRE	3 RIVIERES	182	30	750 €
		BRACHES			
		LA NEUVILLE SIRE BERNARD			
RPI SISCO LE BOSQUEL	SISCO DE LE BOSQUEL	LE BOSQUEL	131	66	1 650 €
		FLERS SUR NOYE			
RPI SISCO Hailles Thezy	SISCO Hailles Thézy	HAILLES	41	18	450 €
		THEZY GLIMONT	63	21	525 €
TOTAL			2157	1721	43 025 €

- Décide de verser une somme forfaitaire de 2 000 € au SITE en Val de Noye à répartir sur les antennes RASED : 1000 € Rased Moreuil et 1000 € Rased Ailly sur Noye
- Autorise le Président et la Vice-Présidente « Enfance Jeunesse » à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 30 NOVEMBRE 2023
à HANGEST EN SANTERRE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 04/12/23

Affiché le 05/12/23

Le Président;

Alain DOVERGNE

